



COMMUNE D'AUBONNE

Municipalité

1170 Aubonne, le 21 octobre 2014/cdu

PREAVIS MUNICIPAL N° 16/14

RAPPORT ACCOMPAGNANT LE BUDGET 2015

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 88 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre le projet de budget de la bourse communale pour l'année 2015 et, à titre d'information, le plan des dépenses d'investissements 2015-2019.

Dans sa séance ordinaire du 21 octobre 2014, la Municipalité a établi et approuvé le budget 2015 tel qu'il vous est présenté.

Celui-ci se monte à un total de

◇ Charges	Fr. 29'502'180
◇ Revenus	Fr. 28'821'400

Ce qui nous laisse prévoir un excédent de dépenses de Fr. 680'780.-- (budget 2014 avec compléments votés : excédent des charges de Fr. 1'246'110.--) et une marge d'autofinancement positive de Fr. 406'900.--, en augmentation par rapport au budget 2014, qui prévoit une marge d'autofinancement négative après les compléments votés de Fr. 474'780.--.



1.1 Appréciation générale

Le budget 2015 évolue sensiblement par rapport aux précédents avec une augmentation des charges de 9 % et une augmentation des revenus de 11,7 % par rapport aux prévisions pour cette année. Ces écarts qui paraissent étonnant à première vue s'expliquent au niveau des charges principalement par une augmentation des participations aux dépenses cantonales et intercommunales ainsi que de l'achat d'un volume de gaz supérieur, et au niveau des produits par une augmentation non entièrement pérenne du revenu des impôts et de la vente de gaz. D'une manière générale, les revenus extraordinaires que nous prévoyons nous ont permis de faire quelques entretiens particuliers dans nos bâtiments, mais dans l'ensemble les enveloppes budgétaires ont été conservées.

1.2 Evolution et structure des charges

L'augmentation des dépenses exclusivement imputables à la politique communale se monte à environ 4 % comme l'indique le détail ci-après. La somme des différentes progressions donne un total de 9 %. L'augmentation de la valeur prévue du point d'impôt, de Fr. 190'000.-- à Fr. 220'000.-- déploie ses effets sur la péréquation et la facture sociale :

30 Autorités et personnel

0,62 %

Augmentations statutaires et prévision d'une indexation au coût de la vie de 0,5 %. Si l'on tient compte d'un nouveau traitement pour la secrétaire du SDIS Etraz Région que nous refacturons entièrement à l'Association, le poste des traitements est en légère diminution par rapport aux prévisions 2014.

31 Biens, services, marchandises

3.02 %

Dont :

312 Achat d'eau, énergies et combustibles

0.6%

Augmentation de l'achat de gaz compensée par l'augmentation des ventes et consommation du nouveau collège.

314 Entretien routes, immeubles et territoire

1.72 %

Bâtiments : +Fr. 243'000 – Piscine : +Fr. 28'000 – Forêts et Pâturages : +Fr. 69'000 – Routes : + Fr. 65'000 – SI : +Fr. 56'000

Le reste de la nature 31 est influencée par le complément d'équipement des classes en tableaux interactifs, par l'adaptation du montant pour l'enlèvement de la neige et par les locations des chambres d'hôtel du Lion d'Or et du local voirie à Es-Bon.

32 Intérêts

0.37 %

Intérêts liés à l'augmentation de la dette en raison des nombreux investissements en cours.



33 Amortissements

1.53 %

Poste en sensible augmentation en raison de l'amortissement de nouveaux investissements (Cœur du Chêne et infrastructures Tavernier-Moulin notamment) et à la régularisation de certains amortissements débutée au bouclage 2013 pour la salle de gym de Pré Baulan et l'extension du Chêne.

35 Participations charges cantonales et d'autres communes

3.93 %

Charges cantonales

- Facture sociale + Fr. 263'000.-- En raison de l'augmentation du point d'impôt

Charges intercommunales

- Péréquation intercommunale + Fr. 600'000.-- En raison de l'augmentation du point d'impôt
- Accueil de jour enfance + Fr. 60'000.-- Augmentation des heures consommées
- ASSAGIE + Fr. 145'000.-- Augmentation élèves et coûts liés aux nouvelles constructions

Il faut également noter que le nouveau bâtiment « Cœur du Chêne » contribue à l'augmentation globale des charges pour Fr. 500'000.--.

1.3 Evolution des recettes

La croissance globale des recettes de 11,7 % par rapport au budget 2014 est très importante et surtout réjouissante, puisqu'une part de ces recettes pourront être pérennisées et compenseront en partie l'impact de la réforme des entreprises prévue à l'horizon 2016-2017.

Un rattrapage fiscal de plusieurs années a été effectué entre les exercices 2014 et 2015. Pour le reste, la vente de gaz est également en augmentation mais compensée par de l'achat supplémentaire.



2. OBJET

2.1 Administration générale, personnel communal, services industriels, services techniques, égouts, épuration, STEP, service des eaux, service du gaz
Responsable : M. Luc-Etienne Rossier, syndic

2.11 Personnel communal

Le tableau des effectifs actuels et prévus se trouve en page 84 et vous donnera ainsi tous les détails concernant l'évolution en EPT du personnel communal.

L'augmentation de Fr. 128'500.-- constatée par rapport au budget 2014 peut s'expliquer pour les raisons suivantes :

- Engagement d'une secrétaire pour le SDIS Etraz Région (0.6 EPT); traitement et charges sociales refacturés intégralement à l'Association.
- Engagement d'un Assistant de sécurité publique supplémentaire (1 EPT).
- Engagement d'un animateur jeunesse supplémentaire (0.5 EPT).
- Augmentations annuelles statutaires et indexation au coût de la vie (estimation) de 0.5%.

Pour le reste, le personnel est resté stable. Nous tenons encore à souligner qu'une stagiaire d'une commune suisse-allemande sera présente au contrôle des habitants jusqu'au mois de juin 2015 (contrat en collaboration avec la commune de Féchy).

2.12 STEP (Cpte 460)

Le préavis N° 14/14 déposé pour le remplacement de la machine à déshydrater pourra permettre à terme de réduire la quantité et les coûts d'évacuation des boues d'épuration. Cette différence devrait principalement se faire ressentir dès le budget 2016.

2.13 Services industriels (Cptes 810 et cpte 830)

La vente d'énergies et également en augmentation, essentiellement le gaz par une constante augmentation du volume acheté et revendu, notamment pour le périmètre Valgaz. Du côté de l'eau le rendement prévisible demeure stable.



**2.2 Bâtiments communaux, urbanisme et aménagement du territoire, police des constructions, piscine communale, sports, conciergerie.
Responsable : M. Michel Crottaz, municipal**

2.21 Bâtiments (Cptes 350 à 375)

2.21.1 Centre Culturel et Sportif du Chêne

Ce bâtiment est en attente d'importants travaux en 2017, un préavis de demande de crédit d'études, avec marchés publics, est prévu en 2015. Ses usages intensifs scolaires, sportifs et communautaires sont essentiels et son entretien est très soutenu.

2.21.2 Salle Abraham Hermanjat

Ce bâtiment, en note 2 à l'inventaire architectural du canton, sera revu après le déplacement de la bibliothèque dans les futurs projets scolaires du Chêne. Nous proposons un minimum de mises à jour, ce qui doit permettre une utilisation régulière de la salle.

2.21.3 Bâtiment de l'Esplanade

En attendant une décision quant à l'avenir de ce bâtiment, nous faisons au plus simple.

2.21.4 Le Château

Ce bâtiment est très bien suivi et surveillé par nos concierges. Il nous cause peu de problème, à part le crépi de la tour.

2.21.5 Hôtel de Ville et Maison de Ville

Entretien normal, sans plus. Le changement des sols de l'Hôtel de Ville n'est pas oublié mais repoussé.

2.21.6 Bâtiment rue du Chaffard 22

Les travaux de réfection des appartements se poursuivent.

2.21.7 Rue de l'Industrie 8 et 10

Les travaux de réfection et de mise à jour sont groupés dans un prochain préavis.

2.21.8 Clos d'équarrissage

Le déplacement des scouts de la maison de l'équarrisseur au Clos d'équarrissage est pour bientôt. Les scouts, que nous voulons garder à Aubonne, ont besoin d'un local matériel simple, pratique, bien abrité et fermé à clef. La cohabitation avec la société de la pétanque est chose acquise. Le bâtiment de la pétanque sera ainsi plus souvent occupé, animé et chauffé. Le préavis est mis à niveau prochainement, il regroupera ces objectifs.



2.22 Piscine (Cpte 170)

La mauvaise saison 2014 nous encourage à soutenir les aménagements de sport et de « confort » : Beach, sono, arborisation. Nous faisons un stock de carrelages et des goulottes des bassins, que l'on ne trouve bientôt plus dans le commerce. À prévoir en 2016 : le changement du système de chloration, le transport des bouteilles de gaz chloré est en passe d'être interdit.

2.23 Urbanisme (Cpte 420)

L'année 2015 sera-t-elle l'année de la délivrance, après tant d'efforts consentis par la CCPGA et la Municipalité ? Nous l'espérons, mais nous sommes encore dans l'attente des décisions du Conseil d'Etat, et de ses négociations avec le Conseil Fédéral au sujet de la LAT.

2.3 Ecoles et cultes, affaires sociales et ARASMAC, AJEMA, ASSAGIE, accueil petite enfance, commission Suisse/Etranger, affaires culturelles et tourisme, sociétés locales.

Responsable : Mme Gisèle Burnet, municipale

2.31 Service social (Cpte 710)

2.31.1 Accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne (AJEMA)

Comme chaque année, le budget pour l'accueil de l'enfance s'établit sur le nombre d'heures consommées par notre population en septembre pour tous les types d'accueil. En effet, avec la rentrée scolaire, les enfants passent de préscolaire à parascolaire, et libèrent ainsi des places en préscolaire. Ce n'est naturellement pas les seuls changements, mais les plus importants.

Les chiffres ci-dessous sont à prendre avec précaution. En effet, 2015 va voir l'ouverture de plusieurs structures préscolaires (Saint-Prex et EHC de Morges), ainsi que de deux structures parascolaire (Aubonne + 24 places et Gimel + 36 places). Il y aura 160'000 h. offertes en plus qui ont été réparties sur l'ensemble des 37 communes en fonction du nombre d'habitants.

Le coût du réseau est exact, mais la répartition pas forcément. Pour Aubonne nous partons de l'hypothèse qu'elle est vraisemblablement sous-évaluée, puisque le Rendez-vous va augmenter sa capacité d'accueil de 24 places.

Les chiffres se profilent ainsi :

Accueil familial de jour a vu sa consommation diminuer (moins 12'000 h.). Le nombre d'accueillante a diminué sur Aubonne d'une part, et d'autre part les parents qui ont le choix préfèrent l'accueil collectif.



Accueil collectif préscolaire, qui avait déjà augmenté en 2013 (+ 14 %) augmente encore de 6'000 h. L'agrandissement de Cupidon à Montherod au 1^{er} janvier 2014 a permis d'accueillir plus d'enfants d'Aubonne. Mais rappelons que pour le préscolaire les parents ont accès à toute l'offre du réseau, et peuvent également obtenir un placement dans d'autres réseaux à condition que l'AJEMA ait un accord, et qu'une place soit disponible. Les réseaux de Gland et de Rolle avaient des places disponibles en ce début d'année.

Accueil collectif parascolaire qui avait déjà augmenté de 21 % avec l'ouverture de la structure de Féchy, augmente encore de 5'000 h.

Dans le but de diminuer les montants à charge des communes, la grille tarifaire du réseau AJEMA a été modifiée, et a passé de 40 % à charge des parents, à 45 %. Il n'est pas impossible que cette participation augmente encore à l'avenir, mais en restant prudent. En effet une participation élevée des parents fait fuir les hauts revenus, alors que ces revenus diminuent les charges du réseau.

Le plan de développement a été accepté par le Conseil intercommunal et comprend entre autre pour notre région la création des 24 nouvelles places du Rendez-vous et l'UAPE de Gimel.

Le réseau AJEMA est actuellement en procédure de reconnaissance du réseau, obligatoire tous les 5 ans. Pour ce faire il doit présenter son plan de développement et justifier du coût moyen de chaque prestation, c'est-à-dire le prix maximum facturé aux parents à la journée. Ainsi par exemple, le prix maximum est de Fr. 125.-- pour l'accueil collectif de jour, alors que le coût réel est de Fr. 140.--. Les hauts revenus sont ainsi également subventionnés.

2.32 ASSAGIE (Cpte 510)

La part des communes membres pour le budget 2015 augmente d'environ 5 % par rapport au budget 2014. Cette augmentation est liée, en dehors des locations et des transports, à la sécurité, à l'accueil de midi et à l'amortissement des investissements effectués par l'association pour l'équipement en mobilier des nouveaux collègues. Les locations scolaires représentent le 60 % du budget et les transports le 18 %.

Les constructions nécessaires sont planifiées petit à petit, en tenant compte de la fin de l'amortissement des bâtiments précédents. La location des communaux II à plein pour l'année, et la construction du Cœur du Chêne pour cinq mois viennent en augmentation, alors que l'abandon de Pré Baulan, des classes et de la salle de gymnastique de Saint-Livres viennent en diminution des montants.

Les trois cantines scolaires sont gérées par l'ASSAGIE, seuls les repas sont achetés à l'extérieur. De manière générale, la fréquentation des cantines est en augmentation. Le comité de direction a adapté le prix des repas chauds à Fr. 9.-- (avant Fr. 8.--).



Les Centres d'animations des jeunes des 3 communes travaillent en synergie. Les animateurs effectuent des tournus entre les centres afin que chaque animateur connaisse les élèves, et vice et versa. De plus, ce système permet de «rassurer» les élèves lorsqu'ils arrivent à Aubonne en secondaire. Cette manière de fonctionner justifie que les trois centres soient traités équitablement. Une convention de collaboration a été signée par les communes de Gimel, Etoy et Aubonne au début 2014. Les mêmes communes réfléchissent actuellement à un autre mode de fonctionnement, mais elles attendent la mise en place de l'art. 63 a Cst.VD. pour finaliser leurs réflexions.

Les montants alloués à la surveillance ont également un peu augmentés. Gimel s'est vu contrainte d'engager une deuxième patrouilleuse suite un contrôle de gendarmerie. Sur Aubonne, une surveillante a été engagée pour la mise en place du 30 km/h. Cette surveillance devrait cesser à terme.

2.33 LOI SUR LES ECOLES DE MUSIQUE

Les communes participent au financement de la Fondation pour les écoles de musiques à hauteur de Fr. 7.50 par ha en 2015. Ce montant augmentera de Fr. 1.00 par année jusqu'en 2017 où il atteindra Fr. 9.50 par ha.

Les communes doivent prévoir à leur budget une somme leur permettant de financer les aides individuelles, relevant de leur responsabilité, afin d'assurer l'accessibilité financière à l'enseignement, selon les modalités qu'elles auront fixées dans un règlement communal. Le préavis est déposé en même temps que ce budget. La somme de Fr. 1500.-- a été portée au budget, mais à ce jour une seule demande est parvenue à la bourse communale.

**2.4 Domaines, terrains, cours d'eau, chemins communaux, forêts, pâturages, vignes, service des parcs et jardins, cimetière, voirie, centre d'animation des jeunes, service du feu, protection civile.
Responsable : M. Eric Muller, municipal**

2.41 Forêts (Cpte 320)

Nous essayons de garder une certaine stabilité au niveau de l'exploitation de nos forêts. Si la vente des bois de montagne couvre les charges, il n'en est pas de même pour nos forêts de plaine qui sont souvent d'un accès difficile (pentes, cours d'eau) avec une production de moindre qualité (bois énergie). Les subventions cantonales permettent de diminuer le déficit. L'entretien des rideaux boisés et des berges doivent être assurés régulièrement pour des raisons de sécurité.

2.42 Pâturages (Cpte 321)

Les toits de nos chalets d'alpage ne sont plus étanches. Un entretien sérieux va nous permettre de les faire durer encore quelques années.



Les chemins doivent également être suivis pour éviter leur détérioration (reflilage et gravillonnage).

Le couvert devant le chalet du Pré d'Aubonne a été démonté il y a quelques années parce que hors d'usage. Il est maintenant temps de refaire un abri simple en bois afin d'assurer un accueil digne aux utilisateurs et nombreux visiteurs de passage. Ce travail sera exécuté par notre voirie.

2.43 Voirie (Cpte 432)

Le budget, comme nos effectifs reste stable.

Nous devons cependant faire face à une augmentation et une complexification constantes des tâches. Cela nous oblige à faire appel parfois à du personnel auxiliaire (externalisation). Nous cherchons à optimiser au maximum nos ressources et à faire des choix dans les prestations offertes à la population (priorités).

2.44 Parcs, promenades et cimetière (Cpte 440)

La rénovation du site de production horticole a stimulé notre équipe qui va pouvoir développer de manière optimale son esprit créatif.

La décoration des bacs 30 km/h ainsi que la préparation du chantier du renouvellement de la place de jeux du Chêne sont des défis que nos collaborateurs et collaboratrices vont relever avec plaisir.

2.45 Politique jeunesse (Cpte 550)

L'évolution de la fréquentation des centres est réjouissante. La collaboration se poursuit dans d'excellentes conditions avec Etoy et Gimel.

L'entretien du Pavillon du Château est indispensable (fenêtres) pour assurer l'étanchéité. Les jeunes seront impliqués dans ce travail sous la conduite d'un menuisier.

2.46 Défense incendie (Cpte 650)

La régionalisation permet une maîtrise des coûts plutôt favorable à Aubonne. La participation des communes s'élève à Fr. 29.--/hab.

La location de nos locaux (caserne et divers) au SDIS Etraz Région nous rapporte Fr. 55'000.-- (cpte 353.361.4271).



2.5 Finances, informatique, mobilité et circulation, transports publics, rues et places, parcage, sécurité publique.

Responsable : M. Jean-Christophe de Mestral, municipal

2.51 Informatique (Cpte 190)

2015 marquera la première année complète de fonctionnement en externalisation des serveurs et les charges y relatives sont mieux prévisibles (contrat).

Par ailleurs, la migration sur le nouveau logiciel communal (comptabilité, facturation, contrôle des habitants,...), effectuée avec succès en 2014 et qui a fortement mis à contribution le personnel administratif, modifie les coûts de maintenance puisqu'il intègre à présent la licence dudit logiciel.

2.52 Comptabilité – bourse communale (Cpte 200)

Le boursier effectuera en 2015 une formation d'assistant en ressources humaines afin de répondre au vœu de la CoGest 2013. Nous disposerons donc à l'issue de ce cours de 2 personnes formées dans l'administration communale.

L'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil à Gimel, gérée par la bourse communale, explique l'augmentation des revenus de ce poste.

2.53 Sécurité publique (Cpte 610)

La contribution de la commune aux missions générales de police effectuées par la gendarmerie cantonale est en légère augmentation, conformément aux accords passés entre les associations de communes et l'Etat de Vaud. Ceux-ci prévoient une indexation forfaitaire aux coûts de 1,5 % par an jusqu'en 2017.

L'équipe de nos ASP est maintenant portée à trois personnes pour 2.6 ETP dès le mois d'avril, ce qui nous permet d'assurer dans la durée les missions de sécurité sur le territoire de la commune, les collaborations voisines et l'éventuelle fusion avec sérénité. Les frais de formation à Savatan du nouvel arrivé sont portés au budget 2015.

Les collaborations avec les villages voisins prennent de l'importance, notamment suite à l'accord passé avec la commune de Gimel. La commune de Féchy envisage également de solliciter notre sécurité publique pour le contrôle du parcage. Pour rappel, deux autres conventions ont déjà été conclues avec les communes d'Allaman et Etoy, à la satisfaction de tous les partenaires.



3. CONCLUSIONS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2015, quoique déficitaire, se distingue de celui de l'année précédente par une marge d'autofinancement à nouveau positive. Ce n'est certes pas suffisant et la pression financière externe se fait toujours sentir. Les revenus fiscaux attendus pour 2015 ont deux conséquences pour notre commune : d'une part, la charge péréquative augmente, puisque celle-ci est fonction de la valeur de notre point d'impôt; d'autre part, nous ne pourrons compter pérenniser la hausse des revenus d'impôts sur les années suivantes qu'à hauteur d'environ 50 %. Le point positif est que cet apport permettra à la commune d'amortir le choc de RIE III, ou réforme de l'imposition des entreprises 3, encore à venir. A ce sujet, les négociations relatives à une compensation - partielle, ne nous leurreront pas – par le Canton de la perte fiscale des communes touchées débutent et les paris restent ouverts.

Cela étant, force est de constater que notre marge de manœuvre sur le long terme reste comme d'habitude étroite, malgré des principes d'établissement du budget prudents, et que la Municipalité doit également tenir compte du projet de fusion en cours. En ce qui concerne la partie « maîtrisable » des dépenses et revenus, hors amortissements, c'est un budget en légère hausse, correspondant aux entrées prévues, qui vous est donc présenté, en maintenant ainsi la qualité prestations en faveur des citoyens.

2015 verra aussi un volume d'investissements important, comme le montre à titre consultatif le plan des dépenses d'investissement 2014-2019. Certains pourront générer des revenus, allégeant ainsi les conséquences financières de ces dépenses.

La Municipalité ne saurait terminer ce préavis sur le budget 2015 sans adresser ses vifs remerciements à ses chefs de service Mme Joëlle Carriot, et MM. David Golay et Sylvain Rochat qui ont permis la mise sur pied de ce document.



Pour l'heure, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- Vu le préavis municipal N° 16/14 relatif au rapport accompagnant le budget communal de l'année 2015
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

De voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

Adopte

- **Le budget de l'année 2015 faisant apparaître Fr. 29'502'180 aux dépenses, Fr. 28'821'400 aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 680'780.--**

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 21 octobre 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La secrétaire :

L.-E. Rossier

J. Carriot

Délégués de la Municipalité

- M. Luc-Etienne Rossier, syndic
- M. Jean-Christophe de Mestral, municipal des finances

Responsable opérationnel

- M. David Golay, boursier communal

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 28 octobre 2014.